

COMMUNIQUE 21 SEPTEMBRE 2020
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU PRODISS
REPRISE DU SPECTACLE VIVANT PRIVE : UN AVENIR ENCORE INCERTAIN

Le PRODISS organise son Assemblée Générale ce lundi 21 septembre à la Salle Pleyel (Paris) dans un contexte d'incertitude encore totale. Trois semaines après l'annonce gouvernementale d'un plan de relance octroyant 220 millions d'euros pour le spectacle vivant privé saluée par l'ensemble des entreprises adhérentes du PRODISS, les entrepreneurs de spectacles sont toujours à l'arrêt. Alors que les restrictions sanitaires s'amplifient à nouveau sur l'ensemble du territoire, la reprise des entreprises de spectacle vivant demeure suspendue à plusieurs décisions gouvernementales et législatives.

Un secteur encore très largement à l'arrêt

76% des dates que les entreprises adhérentes du ProdiSS avaient prévues avant la crise entre septembre et décembre 2020 ont été annulées, ou reportées au-delà de 2020. Ainsi, selon l'enquête menée par le ProdiSS sur les annulations des spectacles musicaux et de variétés de ses adhérents (*document en pièce jointe*), **65% des artistes et des groupes qui devaient monter sur scène à la rentrée ne le feront pas**. En prenant en compte les reports de la période de mars à août et les quelques nouveaux spectacles lancés, le **volume de dates programmées de septembre à décembre 2020** affiche toujours un très fort recul, **en baisse de 72% par rapport aux prévisions pré-crise**.

Le plan de relance est en réalité un plan de sauvegarde

Face à ce constat, la parole sera donnée, lors de l'Assemblée Générale, à divers acteurs du spectacle vivant et de la filière musicale, afin **d'évaluer la portée de la crise pour tous les acteurs amenés à gérer l'interdiction des événements et d'envisager des pistes de relance solidaire**. En première partie de l'Assemblée Générale, les membres du PRODISS débattront avec **Sylviane Tarsot-Gillery, Directrice générale de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique) et Jean-Philippe Thiellay, Président du Centre National de la Musique**, sur l'urgence de resserrer les rangs autour du plan de sauvegarde proposé par le gouvernement... puis d'envisager un véritable plan relance.

En effet, le plan de relance présenté aux organisations professionnelles du secteur le 27 août incluait la prolongation du dispositif d'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020, l'allocation de 220 millions d'euros au spectacle vivant privé dont 210 millions au Centre National de la Musique (CNM) et 10 millions à l'Association de Soutien pour le Théâtre Privé (ASTP), la prolongation du crédit d'impôt spectacle vivant jusqu'à l'année 2024 et la création d'un fonds « spectacle vivant et cinéma » visant à compenser la perte de revenus occasionnée par les jauges réduites dans les zones rouges.

Désormais, **il est important que ces crédits ne s'échelonnent pas sur plusieurs années mais viennent sauver le plus rapidement possible les entreprises du spectacle vivant les plus durement et les plus durablement impactées**. Le PRODISS veillera, à ce titre, à ce que le CNM assure une répartition juste, rapide et efficace des aides promises. Par ailleurs, ces aides ne sauraient suffire. **Si elles peuvent être considérées comme participant d'un plan de sauvegarde, celui-ci ne peut être qualifié de plan de relance**. En effet, la reprise réelle et durable du secteur est, encore aujourd'hui, suspendue à de multiples aléas.

Les conditions de reprise doivent être clarifiées afin de donner la visibilité nécessaire aux entreprises

Les interdictions de représentations dépendent aujourd'hui de l'évolution des conditions sanitaires dans chaque département (départements en zones rouges, etc.). De surcroît, **les jauges dites**

« debout », qui représentent un pan prépondérant de l'activité, sont toujours interdites. Or, les entreprises du secteur ont besoin de visibilité. Organiser une manifestation culturelle requiert anticipation, investissements, prises de risque et mise en place d'une logistique importante. En l'état actuel, **les entreprises de la filière sont dans l'incapacité d'établir un agenda précis et adapté aux futures conditions d'accueil du public**, ni d'avoir la visibilité nécessaire à leur équilibre financier.

Le durcissement des restrictions ne laisse pas entrevoir une amélioration de la situation pour les acteurs du secteur

Les nouvelles mesures restrictives annoncées localement ont imposé à nouveau l'annulation de nombreux événements à travers toute la France. **L'interdiction des dérogations pour les organisateurs d'événements et le rabaissement significatif des jauges, levier primordial dans le modèle économique des entreprises du spectacle vivant, ne présagent pas une amélioration future des conditions de la filière.** Le manque d'unicité des règles accentue toujours plus l'incertitude et laisse pressentir un avenir sombre pour la filière.

« Le « plan de relance » du gouvernement ne saurait suffire à assurer l'équilibre économique dans la durée de nos entreprises. Sans mesures de soutien supplémentaires, des faillites d'entreprises du spectacle vivant sont à prévoir prochainement, et avec elles, la disparition d'une part de la richesse et de la diversité culturelle de nos territoires. »

Olivier Darbois, Président du PRODISS

**- Suivez le livestream de l'Assemblée Générale du Prodiss sur Twitter -
#AGPRODISS20**

A propos du PRODISS : Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété est la 1^{ère} organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle vivant privé. Les 400 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) composent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle, et 80 % du CA du spectacle musical et de variété en France.

CONTACTS MEDIA :

Sarah Belkahla, sbelkahla@equancy.com, 06 95 95 13 22

Kathleen André, kandre@equancy.com, 06 16 55 43 05